



---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

---

Le 17 décembre 2020, à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 11 décembre 2020

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	28
Excusés	4
Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Joël DEMY - Mme Sylvie FUSELLIER  
M. Philippe ROUAUD - Mme Eliane RENAUT - M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE  
Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND - Mme Hélène MAVÉRAUD - Mme Sabrina DUVAL  
M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

Mme Muriel MAHÉ (procuration à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Lætitia GUTH (procuration à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Nadège BLANCHARD (procuration à Philippe ROUAUD)  
M. Brice CLOUET (procuration à Danielle CORNET)

**Absente :**

Mme Caroline SOUFFLET

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

---

### Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020**
- **Intervention (en visioconférence) de Mme Clémence LEBRUN Chargée d'opérations de Loire-Atlantique Développement - SELA : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët Rozic pour l'année 2019**
- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

▪ **Points soumis au vote :**

**URBANISME, ESPACE RURAL**

- 2020-136 Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët-Rozic pour l'année 2019

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 2020-137 Projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » : conclusion d'une convention avec la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

**RESSOURCES HUMAINES**

- 2020-138 Modification du tableau des effectifs  
2020-139 Création de postes d'agents contractuels  
2020-140 Indemnité forfaitaire annuelle pour frais de déplacement des agents itinérants  
2020-141 Modalités de prise en charge du compte personnel de formation

**FINANCES**

- 2020-142 Décision modificative n°2 - Budget Principal  
2020-143 Décision modificative n°2 - Budget Carré d'argent  
2020-144 Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2021 - Budget Principal  
2020-145 Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2021 - Budget Carré d'argent  
2020-146 Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL « Plan de relance », pour la rénovation et l'extension du Pôle solidaire  
2020-147 Conclusion d'une convention avec la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois dans le cadre du reversement du prélèvement sur les paris hippiques

**CULTURE, ANIMATIONS**

- 2020-148 Conclusion d'une convention de partenariat avec l'Université permanente de Nantes  
2020-149 Conclusion d'une convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Pont D'Zic

**CŒUR DE VILLE**

- 2020-150 Conclusion d'une convention avec l'Association des Commerçants et Artisans Pont-Châtélains  
2020-151 Conclusion d'une convention avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique relative au portage d'un bien immobilier située 16 rue Maurice Sambron

**CADRE DE VIE, BÂTIMENTS**

- 2020-152 Dénomination du futur espace public de l'îlot des Centrais

**SPORT**

- 2020-153 Conclusion d'une convention avec le Comité d'organisation de cyclo-cross pour l'organisation de l'édition 2021 des Championnats de France  
2020-154 Conclusion d'une convention de partenariat avec la Ligue Pays de la Loire du Sport d'Entreprise

**URBANISME, ESPACE RURAL**

- 2020-155 Cession de la parcelle YT n° 447, située rue des Marronniers, St-Guillaume

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Intervention (en visioconférence) de Mme Clémence LEBRUN Chargée d'opérations de Loire-Atlantique Développement - SELA : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët Rozic pour l'année 2019**

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
16/09/2020	2020-013	Bail commercial : contrat de sous location des locaux situés Zac de l'Abbaye à la SARL Europe Evènements.	N°5
16/09/2020	2020-014	Bail commercial : contrat de sous location des locaux situés Zac de l'Abbaye à la SARL Distribution Nantes Ouest	N°5
16/09/2020	2020-015	Attribution du marché « Programme d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) 2020 » à la SAS LANDAIS, pour un montant de 123 216.50€ H.T, soit 147 859.80€ TTC.	N°4
16/09/2020	2020-016	Attribution du marché « aménagement d'un parcours découverte dans un espace naturel » à ATLANTIC PAYSAGES, pour un montant de 92 051€ H.T, soit 110 461.20€ TTC.	N°4
15/10/2020	2020-017	Signature du marché de fourniture d'un véhicule utilitaire d'occasion « Citroën Jumpy Spacetourer COMBI L2 » avec la SARL PLISSONNEAU, d'un montant de 22 325 € TTC.	N°4
30/10/2020	2020-018	Signature du marché de fourniture d'un camion benne « Citroën Jumper » conclu avec le Garage de l'Abbaye, d'un montant de 31 378.80€ TTC TTC. Cession du camion benne actuellement utilisé au Garage de l'Abbaye, pour un montant de 2 000€ TTC.	N°4

- **Points soumis au vote :**

## **URBANISME, ESPACE RURAL**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-136 – PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE COËT-ROZIC**

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2019, présenté par Loire Atlantique Développement (LAD) -SELA, dans le cadre du traité de concession établi pour la ZAC de Coët Rozic.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-137 – PROJET « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » : CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE, DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, portant attribution d'une subvention au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-138 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De modifier le tableau des effectifs et de supprimer, à compter de la présente délibération : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 29/35<sup>ème</sup>, 2 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps complet, 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 22/35<sup>ème</sup>.
- > De créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 : 1 poste d'assistant socio-éducatif territorial à temps complet.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-139 – CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer un poste de contractuel du 15 février 2021 au 31 décembre 2021 d'adjoint administratif à temps non complet à 17,5/35<sup>ème</sup> (pôle Culture).
- > De créer un poste de contractuel du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021 d'adjoint technique à temps complet (pôle Cadre de Vie).
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-140 – INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE POUR FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS ITINERANTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De maintenir la répartition en vigueur en fonction des kilomètres parcourus.
- > D'inclure les agents des services Systèmes d'information, Centre communal d'action sociale et Territoire zéro chômeur de longue durée en tant qu'agents itinérants pouvant bénéficier de l'indemnité forfaitaire pour frais de déplacement.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-141 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer les plafonds suivants pour la prise en charge de frais pédagogiques dans le cadre du Compte Personnel de Formation :
  - plafond coût horaire pédagogique : 15 €
  - plafond par action de formation : 2250 € (15 € x 150 heures)
- > D'examiner les demandes d'utilisation du Compte Personnel de Formation selon les critères de priorités suivants :
  - formation dans le cadre d'une prévention d'un risque d'inaptitude physique confirmé par le médecin de prévention
  - formation à la validation des acquis de l'expérience (VAE) par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
  - formation de préparation aux concours et examens
  - formation dans le cadre d'une évolution professionnelle (interne ou externe à la collectivité).
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la prise en charge des frais pédagogiques dans le cadre d'un compte personnel de formation ; ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants

## FINANCES

### DÉLIBÉRATION N°2020-142 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°2 du Budget principal, telle que présentée ci-dessous.

<u>Dépenses de fonctionnement</u>			<u>Recettes de fonctionnement</u>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
<b>Chapitre 011</b>					
6188	Autres frais divers	- 25 000,00 €			
<b>Chapitre 67</b>					
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.gestion	7 000,00 €			
678	Autres charges exceptionnelles	18 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

### DÉLIBÉRATION N°2020-143 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET CARRE D'ARGENT

- > D'accepter la décision modificative n°2 du Budget Carré d'argent, telle que présentée ci-dessous.

Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
<b>Chapitre 011</b>					
6135	Locations mobilières	- 1 000,00 €			
<b>Chapitre 012</b>					
6215	Personnel affecté par la collectivité	1 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

<u>Dépenses d'investissement</u>			<u>Recettes d'investissement</u>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
<b>Chapitre 20</b>					
2051	Concessions et droits similaires	- 3 000,00 €			
<b>Chapitre 21</b>					
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

## DÉLIBÉRATION N°2020-144 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2021 suivants :

Chapitre	Intitulé	Budget 2020	Ouverture 2021 (25% budget 2020)
<b>CHAPITRE 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>151 742,00 €</b>	<b>37 935,00 €</b>
Article 202	Frais documents d'urbanisme	70 742,00 €	17 685,00 €
Article 2031	Frais d'études	25 000,00 €	6 250,00 €
Article 2051	Concessions et droits similaires	56 000,00 €	14 000,00 €
<b>CHAPITRE 204</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>341 169,00 €</b>	<b>85 292,00 €</b>
Article 204131	Départements	55 000,00 €	13 750,00 €
Article 2041582	Autres groupements	254 316,00 €	63 579,00 €
Article 2041631	SPA	30 000,00 €	7 500,00 €
Article 204182	Autres organismes publics	1 853,00 €	463,00 €
<b>CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>798 265,00 €</b>	<b>199 566,00 €</b>
Article 2111	Terrains nus	107 900,00 €	26 975,00 €
Article 2115	Terrains bâtis	1 000,00 €	250,00 €
Article 21318	Autres bâtiments publics	400 000,00 €	100 000,00 €
Article 21568	Autres matériel et outillage d'incendie	10 000,00 €	2 500,00 €
Article 21578	Autre matériel et outillage voirie	7 500,00 €	1 875,00 €
Article 2182	Matériel de transport	125 200,00 €	31 300,00 €
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	35 000,00 €	8 750,00 €
Article 2184	Mobilier	21 000,00 €	5 250,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	90 665,00 €	22 666,00 €
<b>CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 150 678,00 €</b>	<b>787 668,00 €</b>
Article 2312	Agencements et aménagements de terrains	1 272 435,00 €	318 108,00 €
Article 2313	Constructions	670 392,00 €	167 598,00 €
Article 2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 116 574,00 €	279 143,00 €
Article 2317	Immo. reçues au titre d'une mise à disposition	2 517,00 €	629,00 €
Article 238	Avances et acomptes versés commandes immos corp.	88 760,00 €	22 190,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 441 854,00 €</b>	<b>1 110 461,00 €</b>

## DÉLIBÉRATION N°2020-145 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021 - BUDGET CARRE D'ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2021 suivants :

Chapitre	Intitulé	Budget 2020	Ouverture 2021 (25% budget 2020)
<b>CHAPITRE 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
Article 2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €	500,00 €
<b>CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00 €	1 250,00 €
Article 2184	Mobilier	5 000,00 €	1 250,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00 €	4 500,00 €
<b>CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>11 218,46 €</b>	<b>2 804,61 €</b>
Article 2313	Constructions	11 218,46 €	2 804,62 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 218,46 €</b>	<b>10 304,61 €</b>

## **DÉLIBÉRATION N°2020-146 – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL « PLAN DE RELANCE », POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU POLE SOLIDAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération de rénovation et d'extension du Pôle solidaire et ses modalités de financement.
- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) « plan de relance », à hauteur de 725 792 € (40% du coût de l'opération) pour l'opération de rénovation et d'extension du Pôle solidaire.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-147 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-CHATEAU / ST-GILDAS-DES-BOIS DANS LE CADRE DU REVERSEMENT DU PRELEVEMENT SUR LES PARIS HIPPIQUES**

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention conclue avec la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, portant sur le reversement du prélèvement sur les paris hippiques, annexée au projet de délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **CULTURE, ANIMATIONS**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-148 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE PERMANENTE DE NANTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat conclue avec l'Université permanente de Nantes, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-149 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION PONT D'ZIC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et d'objectifs conclue avec l'association Pont D'Zic pour la période 2021/2023, dans le cadre de l'organisation du festival « La Corde Raide » et de la Fête de la Musique, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention, et tout autre document nécessaire à l'exécution la présente délibération.



## **DÉLIBÉRATION N°2020-150 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS PONT-CHATELAINS (ACAP)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Association des Commerçants et Artisans de Pont-Château (ACAP) en vue de soutenir les commerces de proximité de Pont-Château affecté par les conséquences de la crise sanitaires de la COVID-19, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention ; et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-151 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE FONCIERE DE LOIRE-ATLANTIQUE RELATIVE AU PORTAGE D'UN BIEN IMMOBILIER SITUEE 16 RUE MAURICE SAMBRON**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour le portage d'un bien immobilier située 16 rue Maurice Sambron, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention ; et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour la mise à disposition d'un bien immobilier située 16 rue Maurice Sambron, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention ; et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **CADRE DE VIE, BÂTIMENTS**

---

## **DÉLIBÉRATION N°2020-152 – DENOMINATION DU FUTUR ESPACE PUBLIC DE L'ILOT DES CENTRAIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De nommer le futur espace public de l'îlot des Centrais, situé entre la rue Sainte- Catherine, la Place Dominique David, la rue du Pont Neuf et le Chemin des Centrais, « Esplanade Yves MESNIER ».

## SPORT

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-153 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE D'ORGANISATION DE CYCLO-CROSS POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2021 DES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention conclue avec le Comité d'organisation du Cyclo-cross de Pont-Château, portant sur l'organisation de l'édition 2021 des Championnats de France et annexée au projet de délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.
- > D'attribuer au Comité d'organisation de Cyclo-cross de Pont-Château une subvention d'un montant de 15 000€ dans le cadre de l'organisation des Championnats de France 2021.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-154 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE PAYS DE LA LOIRE DU SPORT D'ENTREPRISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention conclue avec la Ligue Pays de la Loire du Sport d'Entreprise, annexée au projet de délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention ; et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## URBANISME, ESPACE RURAL

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-155 – CESSIION DE LA PARCELLE YT N° 447, SITUÉE RUE DES MARRONNIERS, ST-GUILLAUME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De céder la parcelle YT 447, située rue des Marronniers, St-Guillaume et d'une superficie de 26m<sup>2</sup> environ sous réserve du maintien de l'espace d'affichage situé sur le pignon du mobilier urbain désaffecté en place sur la dite parcelle.
- > De conditionner la cession de la parcelle YT 447 au versement de 250 € et à la prise en charge des frais de bornage et des frais d'acte par l'acquéreur.
- > D'autoriser Mme Le Maire à signer l'acte correspondant établi par Maître Fabrice PERRAIS notaire à Pont-Château.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.*

A Pont-Château, le 17/12/20

Le Maire,  
Danielle CORNET

